



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conditions d'attribution

Question écrite n° 50540

Texte de la question

M. Louis Le Pensec attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les criteres retenus par l'administration departementale du travail pour determiner si les demandeurs d'emploi accomplissent des actes positifs de recherche d'emploi. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer, d'une maniere generale, de quelle facon est appreciee l'acte positif et, d'une maniere specifique, quels criteres sont retenus pour determiner si la formation suivie par un demandeur d'emploi constitue un acte positif de recherche d'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Le Pensec Louis](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50540

Rubrique : Chomage : indemnisation

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1862